

**MARCHÉ DE TRAVAUX**

**AMENAGEMENT DU CENTRE-  
BOURG – ECLAIRAGE ET MISE EN  
VALEUR PAR LA LUMIERE**

**Règlement de consultation (R.C)**

**Date et heures limites de remise des offres :  
vendredi 18 janvier 2019 à 12h00**

**Maître d'oeuvre**

**Agence Pierre Rossignol  
3 impasse Paul Rubens  
66750 SAINT CYPRIEN  
Tél. : 04.68.21.90.83 –  
Fax : 04.68.37.27.74**

**Maître d'ouvrage**

**Commune de Marvejols  
Mairie  
9 avenue Savorgnan de Brazza  
48100 MARVEJOLS  
Tél : 04.66.32.00.45**

## SOMMAIRE

<b>1 - Objet et étendue de la consultation</b> .....	<b>3</b>
1.1 – Objet.....	3
1.2 – Mode de passation.....	3
1.3 – Type et forme de contrat .....	3
1.4 – Décomposition de la consultation .....	3
1.5 – Décomposition en tranches .....	3
1.6 – Nomenclature .....	3
<b>2 - Conditions de la consultation</b> .....	<b>3</b>
2.1 – Délai de validité des offres .....	3
2.2 – Forme juridique du groupement.....	3
2.3 – Variantes .....	3
<b>3 – Intervenants</b> .....	<b>3</b>
3.1 – Maître d'oeuvre .....	3
3.2 – Sécurité et Protection de la santé des travailleurs.....	4
3.3 – Contrôle technique .....	4
<b>4 - Conditions relatives au contrat</b> .....	<b>4</b>
4.1 – Modalités essentielles de financement et de paiement .....	4
<b>5 - Contenu du dossier de consultation</b> .....	<b>4</b>
<b>6 - Présentation des candidatures et des offres</b> .....	<b>4</b>
6.1 – Documents à produire .....	4
6.2 – Présentation des variantes .....	5
6.3 – Usage de matériaux nouveaux .....	4
<b>7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis</b> .....	<b>5</b>
7.1 - Transmission électronique.....	5
<b>8 - Examen des candidatures et des offres</b> .....	<b>6</b>
8.1 - Sélection des candidatures.....	6
8.2 - Attribution des marchés.....	6
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	7
<b>9 - Renseignements complémentaires</b> .....	<b>7</b>
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	7
9.2 - Procédures de recours .....	7

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 – Objet

La présente consultation concerne la réalisation de l'éclairage de la place Cordesse et la mise en lumière des portes Soubeyran, Théron et Chanelles

Lieu(x) d'exécution :

Place Cordesse – Porte Soubeyran – Porte Théron – Porte Chanelles  
48100 Marvejols

## 1.2 - Mode de passation

Le marché est passé en procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

## 1.5 - Décomposition en tranche

Ce marché se décompose en 4 tranches :

Tranche(s)	Désignation
Tranche Ferme	Eclairage Place Cordesse
Tranche Conditionnelle 1	Eclairage Porte Soubeyran
Tranche Conditionnelle 2	Eclairage Porte Chanelles
Tranche Conditionnelle 3	Eclairage Porte Théron

## 1.6 – Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
34993000-4	Eclairage Public			

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

## 2.3 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

# 3 – Intervenants

## 3.1 – Maitrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

AGENCE PIERRE ROSSIGNOL  
Agence Pierre Rossignol  
3 impasse Paul Rubens  
66750 SAINT CYPRIEN  
Tél. : 04.68.21.90.83

### 3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

### 3.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 4 - Conditions relatives au contrat

### 4.1- Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le plan de situation
- Le schéma du modèle de lanterne à réaliser

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Afin de répondre aux enjeux et mener les opérations que la commune souhaite réaliser, l'équipe sera impérativement pluridisciplinaire et devra justifier de compétences paysagères et techniques et d'expériences dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'architecture : traitement paysager et architectural des espaces publics, infrastructures, VRD, réhabilitation de fontaines, création de passage sous immeubles,...

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses particulières (CCP)	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Les délais d'exécution de l'opération	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## 6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Les matériaux de type nouveau ne sont pas autorisés.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des offres dans leur totalité est effectuée par voie électronique sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :

<http://communes-gevaudan.e-marchespublics.com/>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Toute offre transmise sous format papier sera considérée comme irrégulière.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie peut être transmise contre récépissé ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Marvejols  
9 avenue Savorgnan de Brazza  
48100 MARVEJOLS

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr/>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité. Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **8 - Examen des candidatures et des offres**

### **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Qualité du matériel	35.0 %
3-Méthodologie / Mise en œuvre	15.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En ce qui concerne le critère prix, la note attribuée est une note relative tenant compte de l'écart existant avec l'offre la moins élevée.

La note maximale (**10**) est attribuée à l'offre la moins élevée et les autres offres sont notées en proportion inverse, selon la formule suivante : Si Pmin est l'offre la moins élevée, une offre P reçoit la note N :  $N = P_{min} \times 10/P$ . Cette note est ensuite pondérée en multipliant cette note par le coefficient correspondant.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 2 candidats ayant présenté les meilleures offres. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Renseignement(s) administratif(s) :

Monsieur LACHENAY André

Référent marchés publics - Mairie de Marvejols

9 avenue Savorgnan de Brazza

48100 MARVEJOLS

Téléphone : 04 66 32 48 93

Courriel : [magasin@ville-marvejols.fr](mailto:magasin@ville-marvejols.fr)

Renseignement(s) technique(s) :

Monsieur ROSSIGNOL Pierre

Agence ROSSIGNOL

3 impasse Paul Rubens

66750 SAINT CYPRIEN

Tél. : 04.68.21.90.83

Courriel : [rossignol.pierre@orange.fr](mailto:rossignol.pierre@orange.fr)

Les demandes de renseignements complémentaires (techniques et/ou administratifs) nécessaires aux candidats doivent être effectuées via le profil d'acheteur cité à l'article 7.1 et doivent parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée sur le profil d'acheteur, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

30941 NIMES CS88010 CEDEX 9

Adresse internet(U.R.L) : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nîmes  
16 avenue Feuchères  
30941 NIMES CS88010 CEDEX 9

Tél : 04 66 27 37 00

Télécopie : 04 66 36 27 86

Courriel : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://nimes.tribunal-administratif.fr/>